

Vœu relatif à la carte scolaire déposé par l'intersyndicale SNUipp-FSU 23, CGT 23, FNEC-FP-FO 23, SE-UNSA 23 :

Considérant que le projet de carte scolaire maintient des fermetures de classe difficilement justifiables ;

Considérant que le Service Public d'Education en Creuse ne garantit même plus la présence d'un enseignant au quotidien dans toutes les classes du département ;

Considérant l'insuffisance de l'aide apportée aux élèves à besoins spécifiques ;

Considérant que le projet de carte scolaire 2023 ne permettrait pas, en l'état, de répondre à ces priorités pourtant identifiées de longue date sur le terrain comme par les IA-DASEN successifs ;

Considérant le caractère hyper-rural du département et son contexte socio-économique qui fait état de difficultés sociales certaines ;

Considérant les études de la DEPP qui font apparaître le caractère particulièrement inégalitaire du Service public d'Education en Creuse qui conduit à des écarts de réussite très marqués entre les milieux les plus favorisés et les moins favorisés ;

Le CDEN de la Creuse réuni ce mardi 14 mars 2023 demande une dotation supplémentaire de 30 postes pour la Creuse, dotation assortie d'une garantie pour que ces postes soient pourvus à la rentrée 2023.

Le CDEN de la Creuse réuni ce mardi 14 mars 2023 demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de revoir son projet de carte scolaire.

Le CDEN de la Creuse réuni ce mardi 14 mars 2023 demande la venue du Ministre de l'Education Nationale et demande à ce que Monsieur l'Inspecteur d'Académie œuvre dans le sens de cette venue.

Vœu relatif à la situation des postes de psyEN :

Depuis de nombreuses années, les postes de psychologues de l'Education Nationale spécialité Education, Développement et Apprentissages (qui interviennent dans le premier degré) ne sont pas tous pourvus dans le département. Cette vacance de poste est particulièrement marquée cette année où seul 50 % des postes (soient 4 postes sur 8) sont pourvus par des personnels titulaires en activité. Cette vacance de poste a des conséquences inévitables et inacceptables sur le service rendu aux usagers, la prise en charge des élèves à besoins spécifiques, sur les conditions de travail des psyEN en poste ainsi que sur les conditions de travail des enseignants en responsabilité de classe. Le CDEN demande à ce que tout soit mis en œuvre pour que tous les postes soient pourvus par des personnels titulaires dans les plus brefs délais. Outre la nécessaire revalorisation des psyEN qui permettrait en partie de répondre aux difficultés d'attractivité du métier, l'augmentation du nombre de places offertes à l'académie de Limoges dans le cadre du mouvement des psyEN doit permettre de répondre à la vacance des postes en Creuse comme dans l'académie de Limoges.